



PRIX "LUCIEN LAMOUREUX" 2014

Dépôt des candidatures avant le 30 septembre 2014

En exécution des dispositions testamentaires de Mme Lucien Lamoureux, un prix portant le nom de "Prix Lucien LAMOUREUX" est attribué, annuellement, par le Conseil municipal de Vichy, au meilleur artisan de l'arrondissement de Vichy sans distinction de profession ni d'âge.

Ce prix, dont le Conseil municipal a fixé le montant à 2 000 € pour 2014, est destiné à mettre en lumière et à récompenser les plus hautes qualités professionnelles et morales d'un artisan immatriculé au Répertoire des métiers. En cas de classement ex aequo, le prix est réparti à égalité.

La demande de chaque candidat devra être accompagnée d'une copie de la carte d'identité, d'un extrait de l'inscription au Répertoire des métiers et d'une note exposant ses activités ou œuvres susceptibles d'ouvrir droit au prix et mettant en avant ce que l'attribution du prix apporterait au candidat.

Les dossiers ainsi constitués devront être adressés ou remis avant le **30 septembre 2014 à la Chambre de Métiers de l'Allier**, 22 rue Pape-Carpentier à MOULINS, chargée par la Ville de Vichy d'établir et de lui soumettre une liste sélective des candidats.

Pour tout renseignement complémentaire, concernant notamment la constitution des dossiers, les candidats peuvent s'adresser à la Chambre de Métiers au 04 70 96 00 19.

Contacts presse

VILLE DE VICHY / DIRECTION DE
LA COMMUNICATION

Dominique Lagrange

04 70 30 17 02

Marie-Bénédicte Reynard

04 70 30 55 12

communication@ville-vichy.fr

www.ville-vichy.fr